



Natural Resources
Canada

Ressources naturelles
Canada



Directives pour l'étiquetage des fenêtres, des portes et des puits de lumière certifiés ENERGY STAR vendus au Canada

Janvier 2020

Les présentes directives fournissent des renseignements détaillés sur les exigences d'étiquetage concernant les portes, les fenêtres et les puits de lumière certifiés ENERGY STAR vendus au Canada. Assurez-vous que les responsables de l'étiquetage ont lu et compris ces directives. Nous encourageons les fabricants à échanger le présent document avec les agences, les installations de fabrication, les services marketing et les graphistes. Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec ENERGY STAR (energystar@nrcan.gc.ca).

Tous les fichiers électroniques mentionnés dans le présent document se trouvent sur le [site Web pour les participants ENERGY STAR](#).

Nota : En plus des exigences relatives à l'étiquetage des fenêtres, des portes et des puits de lumière contenues dans le présent document, les fabricants doivent aussi respecter le [livre de marque d'ENERGY STAR Canada – novembre 2018](#) lorsqu'ils utilisent la marque ou le message ENERGY STAR.

1. Dépôt du nom et du symbole ENERGY STAR au Canada

L'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis a officiellement déposé le nom et le symbole ENERGY STAR au Canada auprès de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada. Ressources naturelles Canada (RNCan) est responsable de la promotion et du contrôle de l'utilisation du nom et du symbole ENERGY STAR au Canada.

Pour utiliser le nom et le symbole ENERGY STAR au Canada, il importe de signer une entente administrative de participant avec RNCan. Un mauvais usage du nom et du symbole pourrait mettre fin à cette entente et entraîner un signalement auprès de l'Environmental Protection Agency des États-Unis.

2. États-Unis et produits certifiés ENERGY STAR

Les organisations désireuses de vendre des produits qui sont certifiés ENERGY STAR aux États-Unis ou d'en faire la promotion doivent s'inscrire en tant que partenaire ENERGY STAR de l'EPA des États-Unis et se conformer aux directives américaines.

Canada

Les spécifications techniques américaines pour les portes, les fenêtres et les puits de lumière sont différentes de celles du Canada. Pour obtenir des renseignements sur le programme américain ENERGY STAR pour les portes et les fenêtres, visitez le site Web www.energystar.gov.

Nota : Le Service des douanes et de la protection des frontières des États-Unis peut saisir les produits exportés aux États-Unis qui n'affichent pas correctement le symbole ENERGY STAR conformément aux directives de l'EPA.

3. Étiquetage

a. Exigences générales

Les présentes directives relatives à l'étiquetage s'appliquent à la version 5.0 des spécifications techniques canadiennes ENERGY STAR pour les produits de fenêtrage. Les fabricants peuvent commencer à étiqueter selon la version 5.0 à compter du 1^{er} décembre 2019. Le gabarit d'étiquette avec une carte combinée Canada–États-Unis indiquant la certification dans tout le Canada peut toujours être utilisé. Les gabarits d'étiquettes indiquant la certification uniquement pour les trois zones au Canada (texte ou carte) peuvent être utilisés jusqu'à la fin de 2020.

Couleurs

Les renseignements fournis ci-après visent à s'assurer que les participants emploient les couleurs adéquates lorsqu'ils reproduisent ou personnalisent un gabarit d'étiquette.

Bichromie : 100C 100K

Nuances de gris : 100K 35K

Noir : 100K

Rayures : 100K

Étiquetage du bon modèle

Chaque participant reçoit un formulaire pour les rapports d'efficacité énergétique qui montre ses modèles enregistrés auprès de RNCAN. Le formulaire comporte aussi une liste des modèles enregistrés qui sont certifiés ENERGY STAR au Canada.

Produits avec meneaux (produits composites et assemblages combinés)

Un produit composite ou combiné est composé de deux produits ou plus qui sont rassemblés dans un cadre destiné à être installé dans une ouverture brute unique. Lorsque l'on applique une étiquette de rendement énergétique à ces produits, il est permis d'avoir une seule étiquette de fenêtrage ENERGY STAR et une seule étiquette de rendement énergétique temporaire pour chaque type de fenêtre. Par exemple, si un produit jumelé est composé de deux châssis mobiles et de deux châssis fixes, un seul des châssis mobiles et un seul des châssis fixes doivent porter une étiquette.

Étiquette portant sur le rendement structurel

ENERGY STAR Canada n'exige pas de résultats certifiés du rendement structurel. Si un produit est certifié pour son rendement structurel par un tiers indépendant, le fabricant devrait s'informer auprès de l'organisme de certification quant aux exigences d'étiquetage pour le

rendement structurel. De plus, les fabricants devraient consulter les responsables des codes provinciaux et locaux afin de déterminer les attentes et les exigences d'étiquetage pour le rendement structurel de l'endroit où les produits sont installés.

Étiquetage de marque privée

L'étiquetage de marque privée survient lorsqu'un fabricant conçoit et distribue des produits sous une marque autre que la sienne. Les modèles de marque privée étiquetés doivent être enregistrés auprès de RNCAN sous leur nom de marque privée. Les fabricants sont autorisés à utiliser des noms de marques maison sur leurs étiquettes selon les exigences de leur organisme de certification ainsi que celles précisées dans ces directives.

Étiquettes personnalisées

Il peut arriver qu'un participant à titre de fabricant ne soit pas en mesure d'utiliser les gabarits d'étiquettes. L'étiquetage personnalisé est autorisé seulement avec l'approbation de RNCAN.

Pour obtenir l'approbation d'une étiquette personnalisée, veuillez envoyer les maquettes à NRCAN.fenestration-fenestration.RNCAN@canada.ca et prévoir deux à quatre semaines pour leur examen.

Étiquettes de dos

Une marque de certification ENERGY STAR peut être utilisée sur le dos d'un produit ou sur son emballage. Une étiquette de dos peut être nécessaire quand le bord d'un produit est visible dans un présentoir de magasin et qu'il est difficile ou dangereux pour l'acheteur de voir les étiquettes en retirant le produit du présentoir ou de l'étagère.

b. Modèles certifiés par les organismes de certification canadiens

Les fabricants sont tenus d'apposer une étiquette temporaire détachable ainsi qu'une marque ou une étiquette permanente sur le produit. L'étiquette temporaire doit être utilisée pour un modèle seulement. Les étiquettes temporaires pour modèle multiple ou matrice ne sont pas permises.

Les éléments suivants doivent figurer sur l'étiquette temporaire :

1. La marque de certification ENERGY STAR.
2. Un avis « Ne pas retirer ».
3. Les valeurs de rendement (facteur U, CGCS, RE, transmission visible).
4. Le nom (ou la marque) du fabricant ou du titulaire de marque maison.
5. Le type de cadre modèle (exemple : cadre de bois recouvert de vinyle).
6. Le type de modèle (exemple : fenêtre coulissante horizontale double).
7. La description du vitrage :
 - a. le nombre de couches de vitrage (exemple : vitrage triple);
 - b. le cas échéant, le gaz de remplissage et le nombre de cavités remplies pour les produits comportant plus d'une cavité (exemple : deux cavités remplies d'un mélange d'argon et d'air);
 - c. le cas échéant, la pellicule à faible émissivité ou les numéros de la ou des surfaces sur lesquelles elle est appliquée (exemple : pellicule à faible émissivité (e=0,022, S3,

S5);

- d. le cas échéant, la hauteur générique des grilles internes.
8. Le code de modèle unique ou le numéro de référence attribué par RNCAN.
9. La norme d'essai selon laquelle le modèle a été certifié (exemple : CSA A440.2-14).
10. Le texte relatif aux essais et à l'exclusion de garantie.

La marque de certification de l'organisme de certification doit aussi apparaître sur l'étiquette temporaire.

RNCAN fournit des gabarits d'étiquettes temporaires. C'est l'organisme de certification qui fournit la marque ou l'étiquette permanente. Le modèle et le contenu de cette étiquette doivent respecter les exigences de l'organisme de certification.

Exemples d'étiquettes temporaires

ENERGY STAR® Certified in Canada Certifié ENERGY STAR au Canada	
	
Canada energystar.gc.ca	
ENERGY STAR	
<small>DO NOT REMOVE UNTIL FINAL INSPECTION/NE PAS RETIRER AVANT L'INSPECTION FINALE</small>	
Energy Performance Ratings Évaluation des propriétés énergétiques	
<small>U-Factor</small> <small>Facteur-U</small> 1,10 <small>W/m²·K</small>	<small>Solar Heat Gain Coefficient</small> <small>Coefficient de gain de chaleur solaire</small> 0,35
<small>Energy Rating</small> <small>Rendement énergétique</small> 36	<small>Visual Transmittance</small> <small>Transmission visible</small> 0,53
Entreprise de fenêtre Ltée Triple X battant mobile Cadre de vinyle, triple vitrage, pellicule à faible émissivité (e=0,022, S3, S5) Remplissage au mélange krypton/air (les deux cavités), grilles <=13 mm EFTXBAM0.022G	
<small>Certification Agency Logo</small> <small>Logo de l'agence de certification</small>	<small>Energy performance and visual transmittance ratings certified to CSA A440.2-14. Ratings are determined for a fixed set of environmental conditions and a specific product. Certification agency does not recommend or warrant product for any specific use.</small> <small>Les taux de performance énergétique et de transmission visible sont certifiés CSA A440.2-14. Les taux sont déterminés selon une série de conditions environnementales fixes et une taille de produit particulière. L'agence de certification ne recommande ni ne garantit le produit aux fins d'utilisation particulière.</small>

Taille minimale 7,5 cm X 12,0 cm

	
Canada energystar.gc.ca	
<small>DO NOT REMOVE UNTIL FINAL INSPECTION/NE PAS RETIRER AVANT L'INSPECTION FINALE</small>	
Energy Performance Ratings Évaluation des propriétés énergétiques	
<small>U-Factor</small> <small>Facteur-U</small> 2,22 <small>W/m²·K</small>	<small>Solar Heat Gain Coefficient</small> <small>Coefficient de gain de chaleur solaire</small> 0,27
<small>Energy Rating</small> <small>Rendement énergétique</small> 41	<small>Visual Transmittance</small> <small>Transmission visible</small> 0,41
Entreprise de puits de lumière Ltée Puits de lumière d'aération Elite (à solin intégré) Cadre de bois recouvert d'aluminium, triple vitrage pellicule à faible émissivité trempée/trempée/laminée (e=0,220, S2, S4) NR9999-999999-ES	
<small>Certification Agency Logo</small> <small>Logo de l'agence de certification</small>	<small>Energy performance and visual transmittance ratings certified to CSA A440.2-19. Ratings are determined for a fixed set of environmental conditions and a specific product. Certification agency does not recommend or warrant product for any specific use.</small> <small>Les taux de performance énergétique et de transmission visible sont certifiés CSA A440.2-19. Les taux sont déterminés selon une série de conditions environnementales fixes et une taille de produit particulière. L'agence de certification ne recommande ni ne garantit le produit aux fins d'utilisation particulière.</small>

Taille minimale 7,5 cm X 9,5 cm

<small>DO NOT REMOVE UNTIL FINAL INSPECTION/NE PAS RETIRER AVANT L'INSPECTION FINALE</small>	
Energy Performance Ratings Évaluation des propriétés énergétiques	
<small>U-Factor</small> <small>Facteur-U</small> 1,10 <small>W/m²·K</small>	<small>Solar Heat Gain Coefficient</small> <small>Coefficient de gain de chaleur solaire</small> 0,35
<small>Energy Rating</small> <small>Rendement énergétique</small> 36	<small>Visual Transmittance</small> <small>Transmission visible</small> 0,53
Entreprise de fenêtre Ltée Triple X battant mobile Cadre de vinyle, triple vitrage, pellicule à faible émissivité (e=0,022, S3, S5) Remplissage au mélange krypton/air filled (les deux cavités), grilles <=13mm NR9999-999999-ES	
	<small>Energy performance and visual transmittance ratings certified to CSA A440.2-14. Ratings are determined for a fixed set of environmental conditions and a specific product. Certification agency does not recommend or warrant product for any specific use.</small> <small>Les taux de performance énergétique et de transmission visible sont certifiés CSA A440.2-14. Les taux sont déterminés selon une série de conditions environnementales fixes et une taille de produit particulière. L'agence de certification ne recommande ni ne garantit le produit aux fins d'utilisation particulière.</small>

Taille minimale 7,5 cm X 7,0 cm

c. Modèles certifiés par le National Fenestration Rating Council (NFRC) aux États-Unis

Les fabricants sont tenus de respecter les exigences d'étiquetage figurant dans le document NFRC 700, lequel peut être directement obtenu auprès du NFRC.

Les exigences suivantes doivent en outre être respectées :

1. Le facteur U et les valeurs de fuite d'air doivent être inscrits en unités métriques et en livres-pouces.
2. Le rendement énergétique (RE) canadien doit figurer sur la portion ENERGY STAR de l'étiquette des fenêtres, des portes et des puits de lumière certifiés. Le RE n'est pas requis sur les étiquettes des portes à charnière et des fenêtres latérales.
3. La mention « Do not remove until final inspection / Ne pas retirer avant l'inspection finale » doit figurer sur l'étiquette.

RNCAN fournit seulement la section ENERGY STAR comme gabarit à ajouter à l'étiquette du NFRC.

Exemples d'étiquettes temporaires

ENERGY STAR® Certified in Canada
Certifié ENERGY STAR au Canada

ER/RE 31

Canada
energystar.gc.ca

DO NOT REMOVE UNTIL FINAL INSPECTION/NE PAS RETIRER AVANT L'INSPECTION FINALE

National Fenestration Rating Council®
CERTIFIED

Entreprise de fenêtres Ltée

Battant mobile
Cadre de bois, triple vitrage, pellicule à faible émissivité
(e=0,022, S3, S5), Krypton/air (les deux cavités)
Grilles <=13 mm
XYZ-X-1-00001-00001

ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUES

Facteur-U	Coefficient de gain de chaleur solaire (CGCS)	
0,21	0,31	
(U.S./I-P)	(SI)	

ÉVALUATION DE PERFORMANCE SUPPLÉMENTAIRES

Transmission Visible	Infiltration d'Air
0,49	≤0,3
	(U.S./I-P) (SI)

Le fabricant convient que ces cotes respectent les procédures applicables du NFRC en vue de déterminer le rendement de l'ensemble du produit. Les cotes du NFRC sont déterminées selon une série de conditions environnementales établies et une taille de produit spécifique. Le NFRC ne recommande aucun produit et ne garantit pas le recours à un produit particulier en vue d'une utilisation déterminée. Veuillez consulter les documents d'information du fabricant afin d'obtenir d'autres renseignements sur le rendement du produit en question.
www.nfrc.org

Section ENERGY STAR seulement
Taille minimale 7,5 cm X 5,0 cm

ENERGY STAR® Certified in Highlighted Regions
Certifié ENERGY STAR dans les régions en surbrillance

Canada
energystar.gc.ca

U.S. / É.U.
energystar.gov

DO NOT REMOVE UNTIL FINAL INSPECTION/NE PAS RETIRER AVANT L'INSPECTION FINALE

National Fenestration Rating Council®
CERTIFIED

Entreprise de portes Ltée

Porte d'entrée

Portes isolées avec rebord en acier
XYZ-X-1*

ÉVALUATION DES PROPRIÉTÉS ÉNERGÉTIQUES

Description de produit**	Facteur-U / Coefficient de gain de chaleur solaire (CGCS)			
	Numéro de l'option individuelle			
Cadre de défaut***	1/4 Lumière (≤ 0,305 m² (410 pi²))	1/2 Lumière (≤ 0,611 m² (820 pi²))	3/4 Lumière (≤ 0,716 m² (1100 pi²))	Plain Lumière (≤ 0,716 m² (1100 pi²))
Bois	1,65 (0,29) /-	1,70 (0,30) /-	2,04 (0,36) / 0,33	2,27 (0,40) / 0,40
2/A1/ma/AIR/0,250	00001-00001 1,19 (0,21) /-	00001-00002 1,36 (0,24) /-	00001-00003 1,48 (0,26) / 0,31	00001-00004 1,59 (0,28) / 0,36
2/A1/020(3)/ARG/0,750	00002-00001 1,31 (0,23) /-	00002-00002 1,59 (0,28) /-	00002-00003 1,67 (0,33) / 0,34	00002-00004 1,93 (0,34) / 0,40
2/A1/ma/AIR/0,675	00003-00001 1,19 (0,21) /-	00003-00002 1,42 (0,25) /-	00003-00003 1,53 (0,27) / 0,35	00003-00004 1,65 (0,29) / 0,40
3/S5/ma/AIR/0,250	00004-00001 1,19 (0,21) /-	00004-00002 1,42 (0,25) /-	00004-00003 1,53 (0,27) / 0,35	00004-00004 1,65 (0,29) / 0,40
Unl / Embossé 00005-00001	Facteur U [†] 1,10 (0,19) SHGC 0,04			
Fuite d'air	≤ 1,5 l/s·m² / ≤ 0,3 pcm/pi²			

Le fabricant convient que ces cotes respectent les procédures applicables du NFRC en vue de déterminer le rendement de l'ensemble du produit. Les cotes du NFRC sont déterminées selon une série de conditions environnementales établies et une taille de produit spécifique. Le NFRC ne recommande aucun produit et ne garantit pas le recours à un produit particulier en vue d'une utilisation déterminée. Veuillez consulter les documents d'information du fabricant afin d'obtenir d'autres renseignements sur le rendement du produit en question.
* Les nombres inférieurs au niveau de performance requis sont mis en référence dans le certificat de NFRC
Les nombres inférieurs au niveau de performance requis sont mis en référence dans le certificat de NFRC
** # de couches de verrière d'intercalaires/faible émissivité (surface)/remplissage de cavité/largeur de la cavité
***per NFRC 100 1W/m²·K (btu/hr·pi²·F)
www.nfrc.org

Section ENERGY STAR seulement
Taille minimale 7,5 cm X 5,0 cm